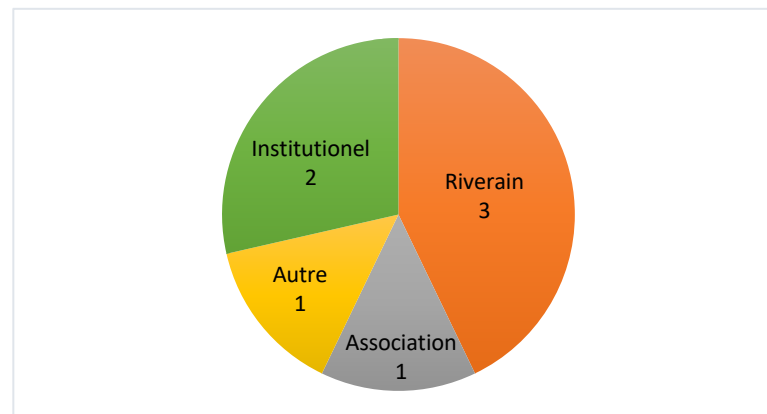


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE  
POUR LE DEPARTEMENT DU DOUBS

- 7 CONTRIBUTEURS SOIT 0,72% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
16/12/2020 16h12			<p>Concernant les dépendances vertes ne permettre l'utilisation de produits phyto qu'en traitement par badigeonnage et en pulvérisation uniquement dans le but de contenir et éliminer les espèces invasives. Le reste pouvant se faire de manière mécanique. Les géotextiles utilisés sont à base de polypropylène dérivé d'hydrocarbures, ne serait-il pas possible d'utiliser un produit à base de chanvre par exemple ? En fonction du produit contenant du flazasulfuron utilisé comme herbicide préventif par SNCF réseau, la zone de protection des milieux aquatiques peut aller jusque 20 mètres.</p> <p>Même avec des trains désherbeurs équipés de GPS et du logiciel SIGMA, il paraît difficile à 60km/h, compte tenu de la dérive due au vent et au souffle d'être précis à 3 ou 5 mètres près. Or, l'acide pélargonique a la mention H412 (Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme).</p>	

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
10/01/2021 11h01		<p>accès aux données dont Budget végétation de sncf, Cartographie des lignes avec zonage traitements, périodes, types d'interventions et emprises (surface, topographie, pour recherche délégation de maîtrise localisée)</p> <p>-communication obligatoire auprès de toutes associations de randonneurs et APNE. Egalement auprès de toutes les professions ayant des activités en bordure et pouvant de ce fait être riveraines. Un propriétaire peut être riverain mais un locataire aussi.</p> <p>-performance des outils de gps - l'information aura le plus grand mal à toucher les résidents et les personnes à proximité(randonneurs, paysans, (effet sur animaux d'élevage,..)</p>	<p>pas de traitement en cas de surplomb sur bas-côtés</p> <p>-s'engager à suppression de tous les phytosanitaires autres que glyphosate dans une programmation --notion de dérive devant inclure les dérives par infiltration et ruissellement : notion distale aussi appropriée que la notion proximale avec le terme de riverain</p> <p>-inclure les produits dit de biocontrôle dans la liste des produits à analyser. -il n'y a aucune certitude sur le non débordement des produits utilisés hors des espaces strictement à traiter. Autrement dit, le voisinage humain, la biodiversité, l'eau, les sols, etc. ... au-delà du périmètre des zones à traiter seront impactées plus ou moins fortement.</p> <p>-L'effet sur la protection selon la compréhension du concept riverain sera de rechercher modalités et produits de traitement sans ce préoccuper des effets distaux dès lors que les effets proximaux seront moins perturbateurs.</p>	<p>rencontre, information, débat une fois l'an aux CESER régionaux</p> <p>- nécessité de "caractériser" les dérives par analyses d'échantillons dans les propriétés voisines afin de pouvoir valider ou non les "techniques réductrices de dérives" pour réduire les distances de sécurité (ou zones de non traitement) de 10 mètres à 5 mètres.</p> <p>-mettre en place un processus de suivi rigoureux avec obligation de moyens et obligation de résultats</p> <p>-développer un dialogue en amont des stratégies et des actions. L'OFB ne doit pas être écarté des signalements et de la gestions des suites éventuelles. Tout signalement à SNCF doit automatiquement être dirigé sans délai et automatiquement à l'OFB.</p>

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
10/01/2021 18h01	Bonjour, Compte-tenu de la gravité de la situation quant à l'effondrement de la biodiversité, je pense qu'il est urgent d'arrêter l'utilisation tous les produits phytosanitaires de synthèse et pas seulement le Glyphosate. Il peut-être très pervers d'attendre la sortie d'autres molécules de remplacement que les promoteurs affirmeront beaucoup moins nocives pour l'environnement, ajouteront "Bio" ou "Eco" dans leur dénomination mais qui s'avèreront toutes aussi dangereuses.		Non seulement ne plus utiliser de Glyphosate mais ne pas utiliser du tout de molécules de synthèse	